

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 003-10057/21/BM

■ Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle au Club d'Affaires Franco-allemand pour 2021 - Approbation de l'avenant n°1 MET 21/19214/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Club d'Affaires Franco-Allemand de Provence (CAFAP) existe depuis 27 ans et se propose comme médiateur et facilitateur dans les relations économiques entre les acteurs institutionnels et économiques métropolitains et allemands.

Le CAFAP développe et soutient des projets économiques en coopération avec des partenaires locaux et internationaux en y apportant l'expertise du marché et de la culture entrepreneuriale allemande. Le CAFAP s'appuie sur ses 80 membres, mais aussi sur ses partenaires économiques pour conseiller et accompagner les sociétés allemandes qui souhaitent s'implanter sur le territoire métropolitain. Le CAFAP fait partie d'un réseau de 20 clubs d'affaires franco-allemands en France et en Allemagne et représente localement la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie de Paris. Il héberge le bureau de liaison du Forum Industriel Allemand pour ITER. Le CAFAP propose un programme annuel qui comporte des réunions thématiques, des visites de site, des séminaires spécialisés mais aussi des temps de rencontre plus informels.

Les objectifs du CAFAP concordent avec la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de renforcer ses liens économiques avec l'Allemagne, 2ème investisseur du territoire métropolitain, un des principaux clients du territoire à l'export, et un des partenaires internationaux, dont l'intérêt stratégique est renforcé dans la nouvelle donne des échanges internationaux due à la crise COVID.

L'Allemagne fait ainsi partie des destinations cibles prioritaires dans la stratégie internationale de la Métropole avec comme porte d'entrée, Hambourg.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Hambourg, 3ème port d'Europe, un des territoires les plus dynamiques et les plus riches d'Allemagne partage en effet avec la Métropole Aix-Marseille-Provence des actions de partenariats croisés significatives :

- Sur les filières Santé, Tourisme – Art de Vivre, énergie et environnement et maritime et logistique
- Sur le positionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence de et vers l'Afrique
- Sur des échanges croisés possibles sur des missions économiques ou salons professionnels (comme le MIPIM)

Dans ce cadre elle a déjà bénéficié pour l'année 2021 du soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par l'attribution d'une subvention de 5 000 euros.

La crise sanitaire de la COVID-19 a renforcé fortement l'intérêt que représentent l'Allemagne et Hambourg pour les grandes filières économiques de la Métropole.

En particulier, le CAFAP propose d'accompagner les opportunités d'actions dans les secteurs suivants stratégiques pour la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Start-ups, innovation et intelligence artificielle : partenariat avec le Centre de Service aux Start-ups de l'Université de Hambourg Haw et avec le Centre pour l'Intelligence Artificielle de Hambourg (ARIC)
- Energie et smart port : participation au Congrès mondial ITS (Intelligent Transport Systems) du 11 au 15 octobre, le plus important événement mondial consacré aux enjeux de la mobilité, du smart port, du développement de l'hydrogène
- Développement urbain : poursuite du partenariat entre les projets urbains Haffencity et Euroméditerranée
- Aéronautique : actions de promotion sur les salons professionnels Aircraft Interiors Expo 31/08 – 02/09/2021 et Aviation Forum Hambourg 7 au 8/12 2021

Afin de permettre la mise en œuvre de ces nouvelles actions en faveur du partenariat de l'écosystème métropolitain avec Hambourg, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir le CAFAP en lui attribuant une subvention complémentaire de 5 000 euros pour l'année 2021.

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans l'avenant établi à la convention initiale en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

**Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021**

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur du partenariat économique avec l'Allemagne et en particulier avec Hambourg.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Club d'Affaires Franco Allemand.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 de la convention d'objectifs en cours avec le CAFAP ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique B330, chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Fonds européens
Relation avec l'Europe

Didier PARAKIAN